



2026-170

**MODIFICATION DES REGLES DE  
STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION**

**Cours des Quais  
Entre le rond-point Alain Barrière  
et la criée**

**A partir du 8 juin 2026**

**Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur SIRE Julien représentant l'entreprise G-T Morbihan, en date du 3 juin 2026,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée des travaux dans le cadre de travaux de remplacement des candélabres d'éclairage publique,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER

A compter du 8 juin 2026 et ce jusqu'au 12 juin 2026, pendant la durée des travaux de remplacement des candélabres d'éclairage publique, la circulation pourra être momentanément interrompue et le stationnement interdit au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La circulation sera réglementée par une signalétique manuelle.

ARTICLE DEUXIEME

Les trois places de stationnement situées à droite de l'entrée du parking des Dames, rue de Carnac, sont réservées au stockage du matériel nécessaire au chantier.

Par ailleurs, un emplacement situé au port à sec, dans le parc d'activités de Kermarquer, est mis à disposition pour l'installation de la base vie de l'entreprise.

ARTICLE TROISIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).

Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE QUATRIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Gendarmerie de Carnac
- La Police Municipale
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- G-T Morbihan

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 3 juin 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 05 JUIN 2026